

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET

Extrait
du registre des délibérations

Publié le 06/06/24
Mis en ligne le 06/06/24

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à seize heures quarante-cinq, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 24 mai 2024

Etaient présents : M. Bernard LEFEVRE, M. Eric CORREIA, M. François VALLES, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT, M. Pierre AUGER, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etait excusé et avait donné pouvoir de vote : M. Jean-Luc MARTIAL à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Alain CLEDIERE, M. Eric BODEAU, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Philippe PONSARD

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 1

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 10

Quorum : 9 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE - ANNÉE 2024

Rapporteur : Mme Annie ZAPATA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 et L. 2131-11, lequel précise que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. En application du II de l'article L. 1111-6, les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article L. 1111-6 ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil . » ;

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment son article 1^{er}, lequel indique que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros, celle-ci devant préciser l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Vu le règlement interne d'attribution des subventions en date du 15 juin 2006 ;

Les appels à projets : une coalition d'acteurs pour soutenir les projets sur le QPV

Dès le début de la démarche de la politique de la ville, un appel à projet annuel a été proposé à tous les acteurs, et permet de financer des actions spécifiques, bénéficiant aux habitants du quartier, avec un focus apporté sur la jeunesse, les femmes et les familles en situation monoparentale. Les actions accompagnées doivent s'inscrire dans les priorités du Contrat de Ville.

Chaque année, cet appel à projet est proposé aux acteurs du Quartier, à compter du mois de janvier. Il est co-rédigé par l'Agglo et l'État et établit les conditions d'éligibilité dans les thématiques retenues.

Pour 2024, les thématiques étaient les suivantes :

- Accompagnement à la scolarité, réussite éducative et parentalité.
- Amélioration du cadre de vie des habitants du QPV, cohésion sociale et transition écologique.
- Estime de soi » et « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.
- Accès aux activités culturelles, sportives et citoyennes.

Dès lors, les partenaires concernés par une demande de financement se réunissent au sein du Comité des Financeurs pour examiner la nature des projets et se prononcer sur un co-financement. Ces partenaires sont :

- la DDETS-PP
- l'Agglo
- l'ARS
- la Ville de Guéret
- la Région
- le Département
- la CAF
- CREUSALIS

Une fois validé en Comité des financeurs, le Comité Stratégique se prononce sur l'Appel à projet, et les lauréats proposés.

La Communauté d'Agglomération réserve chaque année une enveloppe pour abonder au plan de financement des projets, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le champ des compétences portées par la Collectivité.

Le Conseil citoyen s'est réuni le 24 avril 2024, pour porter un avis simple sur les actions proposées ; le Comité des financeurs, réunissant tous les partenaires financiers locaux du Contrat de Ville, s'est réuni le 27 avril 2024, et chacun s'est prononcé sur sa participation aux actions proposées ; le Comité Stratégique du Contrat de ville se réunira au mois de juin 2024 sous la présidence de Mme la Préfète, M. le Président de la Communauté d'Agglomération et Mme le Maire de la Ville de Guéret, et validera la programmation.

Pour l'année 2024, les financeurs suivants proposent d'apporter leur soutien aux actions de la politique de la ville :

État (ANCT) :	133 058,00 €
Agglomération du Grand Guéret :	13 500,00 €
Ville de Guéret (valorisation) :	233 623,00 €
Région NA :	75 480,00 €
CAF :	34 815,00 €
Creusalis :	13 700,00 €

Pour 2024, à la suite du comité des financeurs, la Communauté d'Agglomération se propose de soutenir les actions suivantes :

Organisme	Projet	Montant proposé
CCAS	Adulte relais - programme de réussite éducative	1 500,00 €
Entente Sportive Guérétoise	Le Sport pour tous	500,00 €
Une Clé de la Réussite	Club lecture et maths	500,00 €
Une Clé de la Réussite	École hors les murs	500,00 €
Une Clé de la Réussite	Accompagnement à la scolarité	500,00 €
Secours populaire	Accompagnement à la scolarité	500,00 €
Mission Locale	Jeunesse active	1 000,00 €
MEF 23	Réseau des acteurs de la mobilité	2 000,00 €
Radio Pays de Guéret	Quartier en mouvement	1 500,00 €
Les Petits Débrouillards	La science en bas de chez soi	500,00 €
Recreascience	CONNEXION 2024	500,00 €
Association Info Droits	Permanences d'informations juridiques	500,00 €
UDAF 23	Vers un quartier qui nous ressemble et nous rassemble	500,00 €
Association des Communs	Le Jardin des communs	500,00 €
Recyclabulle	Passerelle à pied et à vélo	1 000,00 €
FOL 23	Animation du local associatif 1000 Couleurs	500,00 €
La Berlué	L'atelier des Astres	500,00 €
ASSG St Sulpice le Guérétois	Aide au développement du football des jeunes	500,00 €
TOTAL		13 500,00 €

Le détail de chaque action, ainsi que le tableau complet de l'appel à projet 2024 est joint en annexe.

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

CRÉDITS BUDGÉTAIRES A OUVRIR							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code Gestionnaire	Montant
Principal	Fonctionnement (dépenses)	Subvention aux associations	65	65748	5201	0723	13 500,00€

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser l'attribution des subventions, telles que présentées dans le tableau ci-dessus, pour l'année 2024, sous réserve de la complétude et de la conformité du dossier au règlement interne d'attribution,
- et
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs aux versements de ces subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE

ANNEXE :

Détail des interventions des partenaires et associations financées pour 2024 **au titre de l'appel à projets Politique de la Ville**

CCAS – Adultes relais :

Description de l'action :

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme adultes-relais encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires des contrats de villes. Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation.

Pour l'Albatros, un adulte est en poste (pour une capacité de 4) sur le Programme de réussite éducative. La participation de l'Agglo porte sur ce poste.

Action conduite toute l'année :

Cibles : Tous publics

Participation de l'Agglo : 1 500 €

Entente sportive québécoise – Le sport pour tous :

Description de l'action :

Faciliter l'accès des enfants du QPV aux entraînements de foot par l'organisation de ramassages sur plusieurs sites et horaires avec un minibus, le mercredi. Réalisé à tour de rôle par les bénévoles avec un minibus du club.

Cibles : 6-15 ans

Budget : 5 700 €

Participation de l'Agglo : 500 €

Une clé de la réussite – Club Lecture et maths :

Description de l'action :

Après la classe dans les écoles Prévert et Guéry de Guéret, 3 fois par semaine 1h15 (lundi mardi et jeudi) succession ritualisée d'activités mathématiques et scientifiques ludiques et de lecture pour assurer et renforcement de l'acte lexique, des savoirs fondamentaux mathématiques, du sens des opérations et de leur utilisation à bon escient, de la compréhension des consignes et des énoncés des problèmes, de l'estime de soi et de la confiance.

Action conduite de décembre à juin. Objectif d'accompagnement de 12 enfants.

Cibles : 6/15 ans

Budget : 9 760 €

Participation de l'Agglo : 500 €

Une clé de la réussite – École hors les murs :

Description de l'action :

Mise en place d'une semaine d'activités complémentaires des établissements scolaires du premier et second degré autour de la réactivation et/ou du renforcement des savoirs fondamentaux en s'appuyant principalement sur des activités ludiques et éducatives d'accompagnement à la scolarité, des activités sportives et culturelles, artistiques, scientifiques, citoyennes...

9h-16h30, repas pris avec le groupe au CCAS.

Action conduite du juin à décembre 2024. Objectif d'accompagnement de 12 enfants.

Cibles : 6/15 ans

Budget : 10 700 €

Participation de l'Agglo : 500 €

Une clé de la réussite – Accompagnement à la scolarité :

Description de l'action :

Travail en groupe restreint avec les enfants. Action également en distanciel, via les outils numériques.

Chaque local de proximité est équipé d'une mallette pédagogique contenant des dictionnaires, des manuels, des règles, rapporteurs, équerres, des feuilles, des jeux éducatifs, tablettes numériques.

Action contractualisée avec les participants : les jeunes, les responsables légaux et l'association s'engagent.

Partenariat avec AnimA, les écoles et collègues.

Sur 4 sites en présentiel toutes les semaines :

- Quincaillerie Numérique (lundi 2h, 2 groupes de 1h00)
- Olivier de Pierrebouurg (mardi, 2h, 2 fois 1h pour 2 groupes différents)
- Sylvain Blanchet (jeudi 1h30: 2 groupes de 45mn)
- Charles de Gaulle (lundi 1h30 2 groupes de 45mn)

Action conduite du 19/09/2023 au 30/06/2024. Objectif d'accompagnement de 88 jeunes.

Cibles : 6/15 ans – 15/17 ans

Budget : 33 310 €

Participation de l'Agglo : 500 €

Secours populaire – Accompagnement à la scolarité :

Description de l'action :

Après un temps de récréation et un goûter, les jeunes sont pris en charge et accompagnés par des bénévoles en petits groupes (2-3 enfants pour 1 bénévole).

Les enfants sont principalement scolarisés à l'école Jacques Prévert et la plupart résident dans le quartier Albatros (65 %).

Trois soirs par semaine (lundi, mardi et vendredi) après l'école et jusqu'à 18h30 dans les locaux du Secours populaire de Guéret, rue de Maindigour, à 200 m de l'école Prévert.

Objectif d'accueil : 15 enfants

Cibles : 6/15 ans

Budget : 23 025 €

Participation de l'Agglo : 500 €

Mission locale – Jeunesse active :

Description de l'action :

Ateliers collectifs, après-midi dédiés aux rendez-vous individuels avec les jeunes résidents du quartier. Deux fois par semaine. Aux 1000 Couleurs (EVS)

Chantiers participatifs, 1 à 2 fois par mois, auprès d'associations partenaires. Permettre aux jeunes de découvrir le territoire Creusois, son tissu associatif, ses possibilités d'accès à l'emploi, à la culture, aux loisirs et activités sportives.

Séances d'activités physiques, gratuites et régulières, dispensées par des professionnels d'associations partenaires. La pratique sportive est un outil essentiel de mobilisation des jeunes dans leur parcours d'insertion.

Actions culturelles. Ateliers conduits avec des professionnels, des bénévoles, mais également de pair à pair. Temps dédiés aux jeunes, entre eux et/ou accompagnés par une animatrice de la Mission Locale. Permet de nouer des premiers contacts avec les jeunes les plus « éloignés de l'institution ». Moments plus informels qui permettent

d'identifier finement les freins à l'emploi, à l'insertion sociale. Les jeunes se sentent plus en confiance et peuvent être mieux accompagnés, et souvent nouer les relations entre pairs nécessaires à leur bien-être, à leur émancipation dans un cadre bienveillant.

<u>Cibles :</u>	Tous âges avec une priorité pour les enfants (Primaires / collèges)
<u>Budget :</u>	32 179 €
<u>Participation de l'Agglo :</u>	1 000 €

MEF23 – Réseau des acteurs de la mobilité :

Description de l'action :

Lever les freins à la mobilité pour les publics en situation de précarité (bénéficiaires du RSA, de l'AAH, demandeurs d'emploi, titulaires d'un quotient familial inférieur à 630 €) :

- diagnostic et accompagnement individuel à la mobilité (réalisé par 2 conseillères mobilité inclusive)
- location de véhicules à tarif social
- mise en place de formations autour du permis de conduire
- auto-école sociale
- microcrédit mobilité
- transport d'utilité sociale
- Ateliers « Culture mobilité » (réalisés par les enseignants de la conduite le vendredi matin)

La MEF 23 occupe un local dans un bâtiment proche de la gare, en proximité immédiate du QPV

Action conduite à l'année. Objectif d'accompagnement de 30 personnes.

<u>Cibles :</u>	18/64 ans
<u>Budget :</u>	329 149 € (pour toute la creuse)
<u>Participation de l'Agglo :</u>	2 000 €

RPG – Quartiers en mouvement :

Description de l'action :

Expression citoyenne et ateliers d'Éducation aux Médias et à l'Image.

Permanences hebdomadaires pour encadrer et accompagner les habitants qui le souhaitent dans la création de contenu journalistique (tous supports).

Sujets traités : mettre en avant la vie quotidienne des habitants, les initiatives citoyennes, la qualité de vie, les différentes cultures...

Accompagnement assuré par 2 professionnels, pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires dans leurs choix éditoriaux et leur accomplissement.

80 heures d'intervention réparties entre apprentissage et la production de contenus.

Action sur toute l'année. Objectif d'accompagnement de 60 personnes, visée intergénérationnelle.

Cibles : Tous âges
Budget : 25 100 €
Participation de l'Agglo : 1 500 €

Les Petits Débrouillards – la science en bas de chez toi :

Description de l'action :

Animer des semaines scientifiques pour les habitants, par une équipe mobile d'animateurs Petits Débrouillards, en partenariat avec Anima. En 2024, la thématique Fil Rouge sont les liens entre corps, sport, santé et alimentation. Expériences in vivo et jeux scientifiques, réalisation de projets de découverte autour du fil rouge, temps conviviaux pour présenter leurs réalisations à leurs familles.

Animation gratuite en pied des immeubles, librement accessible par les enfants, les jeunes du quartier et les familles, 2 ou 3 après-midi consécutives par îlot du quartier, en lien avec l'opération quartiers d'été et la programmation d'Anima.
10 demi-journées programmées.

Cibles : tous âges
Budget : 5 281 €
Participation de l'Agglo : 500 €

Recreascience – CONNEXION 2024 :

Description de l'action : 14h d'animations scientifiques pour le jeune public du centre d'animation de la vie locale Anima.

Animations d'ateliers scientifiques conviviaux, interactifs, en s'appuyant sur une démarche expérimentale (les jeunes sont acteurs de l'expérimentation : ils observent, ils manipulent). Rejoint les objectifs stratégiques de la réussite éducative : faire de la culture scientifique technique et industrielle, un levier de réussite.

Localisé dans les écoles et à la Bibliothèque multimédia.

Cibles : 6/25 ans
Budget : 9 450 €
Participation de l'Agglo : 500 €

Info droits – Permanences d'Informations Juridiques :

Description de l'action :

Avoir une information juridique généraliste pour une meilleure connaissance de ses droits et devoirs, afin de pouvoir mieux comprendre les situations rencontrées dans sa vie quotidienne.

Bénéficier d'un accompagnement pour remplir ses dossiers administratifs (CERFA ou dématérialisés :

Être orienté, si besoin, vers les professionnels du territoire.

Faire le lien entre les usagers, l'administration, les institutions et/ou la justice afin de rétablir un lien social.

3 lieux de permanences :

- UDAF 23 : 11 permanences de 2h, permettant de recevoir 44 personnes.
- Restos du Cœur de Guéret : 9 permanences de 2h, permettant de recevoir 36 personnes.
- Espace de Vie Social Les Mille Couleurs : 9 permanences de 2h, permettant de recevoir 36 personnes.

Soit 29 permanences pour 58 heures, ce qui permettrait d'informer 116 personnes sur leurs droits et leurs devoirs.

Cibles : tous âges

Budget : 8 100 €

Participation de l'Agglo : 500 €

UDAF 23 – Vers un quartier qui nous ressemble et nous rassemble :

PROPOSITION DE CONVENTION PLURIANNUELLE

Description de l'action :

Cette action encourage la participation active et collective des habitants et des membres du groupement d'entraide mutuelle (GEM) de Charles de Gaulle, pour favoriser une appropriation commune et citoyenne de l'espace public, renforçant le sentiment d'appartenance au quartier et offrant des espaces d'expression pour tous.

Création de mobiliers urbains et de signalétiques dans chaque îlot d'habitats collectifs du quartier Albatros. Révéler et affirmer l'identité propre des îlots du quartier Albatros en permettant aux habitants et aux usagers de s'approprier l'espace public. Réalisation à partir de matériaux de réemploi.

Intervention sur 2 îlots d'habitations différents chaque année. L'intention est de commencer le projet dans un quartier déjà connu des adhérents, puis de les encourager à s'engager dans des zones plus éloignées.

- 2024 : Charles de Gaulle et Brésard
- 2025 : Olivier de Pierrebourg et Beauregard
- 2026 : Sylvain Blanchet et Madeleine Chapelle

Action sur toute l'année. Objectif d'accompagnement de 120 personnes.

Cibles : 6-15 ans

Budget : 13 272 €

Proposition de l'Agglo : 500 €

Association des communs – Jardin des communs :

Description de l'action :

La Nouvelle équipe de l'association souhaite relancer la dynamique dans le QPV au travers de plusieurs actions :

- lutter contre l'isolement par la rencontre de différentes personnes au sein du jardin: temps conviviaux.
- Remise en confiance et valorisation de l'image de soi par la participation aux différentes activités : jardinage, petit bricolage, arts plastiques.
- Amélioration du cadre de vie avec un jardin embellissant le QPV, contribuant à l'appropriation d'un espace public en abordant les écogestes.
- Implication des habitants dans les décisions de l'association.

Accueil les mercredi et samedi. Perspectives les jeudi, vendredi et dimanche.

Action sur toute l'année. Objectif d'accompagnement de 150 personnes.

Cibles : Tous âges

Budget : 47 000 €

Participation de l'Agglo : 500 €

Recyclabulle – Mobilités douces passerelle :

Description de l'action :

Il s'agit de profiter de la fermeture de la passerelle pour donner suite aux travaux de l'avenue du Poitou pour ancrer des usages sur la passerelle, et sur le nouveau linéaire de cheminements doux.

Le nombre de véhicules empruntant l'axe Madeleine Chapelle – Beauregard – Prévert est fortement réduit. Cet axe est quotidiennement emprunté par les élèves de l'école Jacques PREVERT et par les collégiens de Martin NADAUD. Ce trajet est entièrement inclus dans le périmètre du QPV Albatros et dans le périmètre du conseil de quartier de Maindigour.

Il convient de se saisir de cette opportunité, pour augmenter la pratique du vélo sur ce trajet. Des animations à destination des scolaires sont proposées. Mettre en œuvre ces actions très rapidement, pour que la pratique démarre dans ce contexte particulièrement propice et se pérennise ensuite, même une fois la passerelle rouverte.

Dans un premier temps, des animations seraient proposées (vélo-bus, sensibilisation, pédibus, réparation de vélo ...). Dans un second temps des investissements pourraient être faits (stationnement vélo au départ dans le quartier et à l'arrivée, dans les établissements scolaires).

Cette action propose de mettre en place des pédibus et des vélobus entre Madeleine Chapelle et l'école Prévert / le collège Martin NADAUD.

Action conduite jusqu'au mois de juillet, si réouverture de la passerelle à la circulation VL.
Objectif d'accompagnement de 100 personnes.

Cibles : Tous âges avec une priorité pour les enfants (Primaires / collèges)
Budget : 5 170 €
Proposition de l'Agglo : 1 000 €

FOL 23 – Accompagnement de l'EVS Les 1000 Couleurs :

PROPOSITION DE CONVENTION PLURIANNUELLE

Description de l'action :

Actions 2024 :

- 1) Favoriser la pratique d'une activité physique régulière dans un objectif de santé et de lutte contre la sédentarité
- 2) Utiliser le sport comme un support de job-dating
- 3) Ateliers cuisine
- 4) Promotion de la santé et lutte contre les addictions
- 5) Zoothérapie et musicothérapie

Cibles : tous âges
Budget : 72 072 €
Participation de l'Agglo : 500 €

La Berue – L'atelier des astres :

Description de l'action :

-Ateliers de pratiques artistiques pour tous les publics (gravure, dessin, assemblage, ateliers d'écriture, peinture, dessin observation, photographie argentique...) animés par des artistes professionnels (les Quartiers d'été, la ludothèque).

-Proposer au moins deux ateliers hebdomadaires : un atelier de gravure et d'impression animé par une graveuse professionnelle, un atelier de dessin et arts plastiques proposé par différents artistes du territoire.

-Développer l'activité d'édition avec des projets collectifs et permettre à des artistes de s'essayer à la micro-édition.

-Proposer plusieurs expositions au sein du Pôle Arts Plastiques.

-Développer la "Passejad'Art" : balade dans toute la Creuse à travers des ouvertures d'ateliers d'artistes cet été.

Cibles : tous âges
Budget : 41 850 €
Proposition de l'Agglo : 500 €

Associations Sportive de Saint-Sulpice le Guérétois – Aide au développement du football des jeunes :

Description de l'action :

Faciliter l'accès des enfants du QPV aux entraînements de foot et aux compétitions par l'organisation de ramassages sur plusieurs sites et horaires avec un minibus.

Cibles : 7-15 ans
Budget : 3 049 €
Participation de l'Agglo : 500 €